

DEPARTEMENT
VAR
CANTON
SAINTE MAXIME
COMMUNE
CAVALAIRE SUR MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 0060-2023-DE

DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Signature de l'avenant n° 2 relatif au marché n° 33/2019 – Fourniture de pneumatiques pour le parc automobile de la Commune de Cavalaire-sur-Mer – Lot 2 : Fourniture, pose, parallélisme et équilibrage de pneumatiques pour PL, bus et engins, ainsi que parallélisme et équilibrage VL du parc automobile de Cavalaire

Titulaire :
CONTITRADE France SAS
495 Rue du Général de Gaulle
ZI Le Meux
60880 LE MEUX

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

- VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 ;
- VU** La délibération du Conseil Municipal n° 15/2020 en date du 25 mai 2020 déléguant au Maire le pouvoir de prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres et de leurs éventuels avenants :
- dont le montant initial hors avenant est inférieur au seuil de procédure formalisée pour les marchés de fournitures et de services, tel que fixé par voie réglementaire (soit 215 000 € HT pour 2022) ;
- dont le montant initial hors avenant est inférieur à 1 million d'€ HT pour les marchés de travaux ;
- VU** Les articles R. 2123-4 et R 2194-7 du Code de la Commande Publique ;
- VU** L'article R.2194-5 du Code de la Commande Publique qui autorise la modification d'un marché lorsque celle-ci est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir ;
- VU** La circulaire n°6374/SG du Premier Ministre en date du 30/03/2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans un contexte de hausse des prix de certaines matières premières ;
- VU** L'avis du Conseil d'Etat en date du 15 septembre 2022 autorisant une modification d'un contrat de la commande publique dite modification « sèche » du prix ou des tarifs ;

- VU** La décision n°12-2020-DE du 31/01/2020 attribuant le marché de fourniture de pneumatiques pour le parc automobile de la Commune de Cavalaire-sur-Mer à la SAS CONTITRADE France ;
- VU** La décision n°0027-2023-DE du 09/03/2023 portant révision des prix du BPU initial du marché n°33/2019 ;
- VU** Le courrier du titulaire du marché en date du 11 mai 2023 ainsi que les courriers les manufacturiers et les nouveaux catalogues informant la ville de Cavalaire-sur-Mer de son souhait de mettre à jour les prix du BPU du marché ;
- CONSIDERANT** Que le marché a été notifié le 03/02/2020 à l'opérateur économique SAS CONTITRADE FRANCE, pour un montant maximum annuel de commandes de 18 000 € HT soit 21 600 € TTC ;
- CONSIDERANT** La survenance de circonstances exceptionnelles liées à l'instabilité, à la pénurie et la hausse sans précédent des prix des matières premières, risquant d'affecter les conditions d'exécution du marché n°33/2019 ;
- CONSIDERANT** Que les besoins de la ville de Cavalaire-sur-Mer en terme de « fourniture de pneumatiques pour le parc automobile de la Commune de Cavalaire-sur-Mer – Lot 2 : Fourniture, pose, parallélisme et équilibrage de pneumatiques pour PL, bus et engins, ainsi que parallélisme et équilibrage VL du parc automobile » doivent être satisfaits et qu'il convient donc de permettre la poursuite de l'exécution du contrat ;

DECIDE

- ARTICLE 1** De signer l'avenant n° 2 relatif au marché n° 33/2019 – « Fourniture de pneumatiques pour le parc automobile de la Commune de Cavalaire-sur-Mer Lot 2 : Fourniture, pose, parallélisme et équilibrage de pneumatiques pour PL, bus et engins, ainsi que parallélisme et équilibrage VL du parc automobile de Cavalaire », autorisant la prise en compte d'un nouveau Bordereau de Prix Unitaires à compter du 01/06/2023, et induisant de ce fait, une augmentation de 27 % du montant du marché initial ;
- ARTICLE 2** De dire que les crédits nécessaires pour la réalisation du présent marché sont inscrits au budget principal de la commune ;
- ARTICLE 3** De dire que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision.

Cavalaire-sur-Mer, le 16/06/2023

LE MAIRE
Philippe LEONELLI



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de Cavalaire Sur Mer

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	0060_2023_DE
Objet :	SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2 RELATIF AU MARCHÉ N° 33/2019 ? FOURNITURE DE PNEUMATIQUES ? LOT 2 : FOURNITURE, POSE, PARALLELISME ET EQUILIBRAGE DE PNEUMATIQUES POUR PL, BUS ET ENGINs, AINSI QUE PARALLELISME ET EQUILIBRAGE VL PORTANT REVISION DES PRIX DU BPU INITIAL.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-06-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	083-218300366-20230616-0060_2023_DE-CC
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 083-218300366-20230616-0060_2023_DE-CC-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Document contractuel) Nom original : Decision26062023160124.pdf Nom métier : 99_DC-083-218300366-20230616-0060_2023_DE-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	99.1 Ko
Annexe (Acte d'engagement) Nom original : annexe DCM 60.pdf Nom métier : 11_AE-083-218300366-20230616-0060_2023_DE-CC-1-1_2.pdf	application/pdf	263.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 juin 2023 à 16h11min19s	Dépôt initial

En attente de transmission	26 juin 2023 à 16h11min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 juin 2023 à 16h11min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 juin 2023 à 16h16min47s	Reçu par le MI le 2023-06-26

DEPARTEMENT
VAR
CANTON
SAINTE MAXIME
COMMUNE
CAVALAIRE SUR MER

N° 0060-2023-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

 Liberté - Egalité - F

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Publié le
ID: 083-218300366-20230616-0060_2023_DE-CC



DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Signature de l'avenant n° 2 relatif au marché n° 33/2019 – Fourniture de pneumatiques pour le parc automobile de la Commune de Cavalaire-sur-Mer – Lot 2 : Fourniture, pose, parallélisme et équilibrage de pneumatiques pour PL, bus et engins, ainsi que parallélisme et équilibrage VL du parc automobile de Cavalaire portant révision des prix du BPU initial.

Titulaire :
CONTITRADE France SAS
 495 Rue du Général de Gaulle
 ZI Le Meux
 60880 LE MEUX

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

- VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 ;
- VU** La délibération du Conseil Municipal n° 15/2020 en date du 25 mai 2020 déléguant au Maire le pouvoir de prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres et de leurs éventuels avenants :
 - dont le montant initial hors avenant est inférieur au seuil de procédure formalisée pour les marchés de fournitures et de services, tel que fixé par voie réglementaire (soit 215 000 € HT pour 2022) ;
 - dont le montant initial hors avenant est inférieur à 1 million d'€ HT pour les marchés de travaux ;
- VU** Les articles R. 2123-4 et R 2194-7 du Code de la Commande Publique ;
- VU** L'article R.2194-5 du Code de la Commande Publique qui autorise la modification d'un marché lorsque celle-ci est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir ;
- VU** La circulaire n°6374/SG du Premier Ministre en date du 30/03/2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans un contexte de hausse des prix de certaines matières premières ;
- VU** L'avis du Conseil d'Etat en date du 15 septembre 2022 autorisant une modification d'un contrat de la commande publique dite modification « sèche » du prix ou des tarifs ;

- VU** La décision n°12-2020-DE du 31/01/2020 attribuant le marché de fourniture de pneumatiques pour le parc automobile de la Commune de Cavalaire-sur-Mer à la SAS CONTITRADE France ;
- VU** La décision n°0027-2023-DE du 09/03/2023 portant révision des prix du BPU initial du marché n°33/2019 ;
- VU** Le courrier du titulaire du marché en date du 11 mai 2023 ainsi que les courriers les manufacturiers et les nouveaux catalogues informant la ville de Cavalaire-sur-Mer de son souhait de mettre à jour les prix du BPU du marché ;
- CONSIDERANT** Que le marché a été notifié le 03/02/2020 à l'opérateur économique SAS CONTITRADE FRANCE, pour un montant maximum annuel de commandes de 18 000 € HT soit 21 600 € TTC ;
- CONSIDERANT** La survenance de circonstances exceptionnelles liées à l'instabilité, à la pénurie et la hausse sans précédent des prix des matières premières, risquant d'affecter les conditions d'exécution du marché n°33/2019 ;
- CONSIDERANT** Que les besoins de la ville de Cavalaire-sur-Mer en terme de « fourniture de pneumatiques pour le parc automobile de la Commune de Cavalaire-sur-Mer – Lot 2 : Fourniture, pose, parallélisme et équilibrage de pneumatiques pour PL, bus et engins, ainsi que parallélisme et équilibrage VL du parc automobile » doivent être satisfaits et qu'il convient donc de permettre la poursuite de l'exécution du contrat ;

DECIDE

- ARTICLE 1** De signer l'avenant n° 2 relatif au marché n° 33/2019 – « Fourniture de pneumatiques pour le parc automobile de la Commune de Cavalaire-sur-Mer Lot 2 : Fourniture, pose, parallélisme et équilibrage de pneumatiques pour PL, bus et engins, ainsi que parallélisme et équilibrage VL du parc automobile de Cavalaire », autorisant la prise en compte d'un nouveau Bordereau de Prix Unitaires à compter du 01/06/2023, et induisant de ce fait, une augmentation de 27 % du montant du marché initial ;
- ARTICLE 2** De dire que les crédits nécessaires pour la réalisation du présent marché sont inscrits au budget principal de la commune ;
- ARTICLE 3** De dire que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision.

Cavalaire-sur-Mer, le 16/06/2023

LE MAIRE
Philippe LEONELLI

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 083-218300366-20230616-0060_2023_DE-CC

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

Marché 33/2019 AVENANT N° 2¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Personne publique : Commune de Cavalaire-sur-Mer (VAR)
Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de Cavalaire-sur-Mer
Signataire du Marché : Monsieur Philippe LEONELLI, Maire
Adresse : 109 rue Gabriel PERI, CS 50150, 83240 CAVALAIRE SUR MER
Tél. 04 94 00 48 00
Fax 04 94 64 60 43
acheteur.public@cavalaire.fr
SIRET : 218 300 366 00018

B - Identification du titulaire du marché public

Nom commercial et dénomination : SAS CONTITRADE France (Bestdrive)
Adresse établissement : 495 Rue du Général de Gaulle – ZI Le Meux – 60880 LE MEUX
Adresse du siège social (si différente) :
Adresses électroniques : marchespublics.ctfr@bestdrive.fr
Numéro de téléphone : 03 64 47 92 11
Numéro de télécopie :
N° de SIRET : 394 479 034 00164

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Fourniture de pneumatiques pour le parc automobile de la Commune de Cavalaire-sur-Mer – Lot 2 : Fourniture, pose, parallélisme et équilibrage de pneumatiques pour PL, bus et engins, ainsi que parallélisme et équilibrage VL du parc automobile de CAVALAIRE-SUR-MER.

■ **Date de la notification du marché public :** 03/02/2020
■ **Durée d'exécution du marché public :** .11..mois renouvelable tacitement pour 3 ans ou jours.

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20%.....
- Montant maximum annuel HT : 18 000 €
- Montant maximum annuel TTC : 21 600 €.....

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

En raison de circonstances économiques exceptionnelles intervenues depuis la date de signature du présent marché et notamment d'une forte augmentation des matières premières, à l'appui d'un courrier en date du 11 mai 2023 accompagné des nouveaux catalogues 2023 et des courriers des manufacturiers, le titulaire justifie que les conséquences onéreuses excèdent ce qui pouvait être raisonnablement prévu et que l'équilibre du contrat est bouleversé.

En conséquence nonobstant l'article 7.3 du CCAP qui prévoit une clause de sauvegarde pour des hausses tarifaires supérieures à 5%, et afin de permettre la poursuite de l'exécution du contrat en compensant les surcoûts que le titulaire subit du fait de circonstances imprévisibles, le présent avenant a pour objet d'autoriser la modification des prix du BPU et de valider le Bordereau de Prix Unitaires révisé au 01/06/2023.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cochez la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant : ...+27%.....

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant maximum annuel HT : 22 860 €
- Montant maximum annuel TTC : 27 432 €.....

**BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES
FOURNITURE DE PNEUMATIQUES POUR LE PARC AUTOMOBILE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER
LOT 2 POIDS LOURDS, BUS ET ENGINs**

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

ID : 083-218300366-20230616-0060_2023_DE-CC

MARQUE ET TYPE	ESSIEU	LARGEUR	HAUTEUR	DIAMETRE JANTE	INDICE CHARGE	PRIX UNITAIRE H.T.		Marque 1	Marque 2	Marque 1	Marque 2	PRIX UNITAIRE H.T.	PRIX UNITAIRE H.T.		
						Marque 1	Marque 2							Marque 1	Marque 2
IRISBUS	avant	295	80	22.5	152/148	444,15	352,80	CONTINENTAL COACH HA3	SEMPERIT RUNNER F2			489,45 €	388,57 €	605,43 €	504,57 €
	arrière					444,15	359,91	CONTINENTAL COACH HA3	SEMPERIT RUNNER D2			489,45 €	396,62 €	605,43 €	504,57 €
ISUZU	avant	295	80	22,5	152/148	444,15	373,87	CONTINENTAL HYB HS3+	SEMPERIT RUNNER F2			489,45 €	411,78 €	599,76 €	504,57 €
	arrière					453,55	359,91	CONTINENTAL HYB HD3	SEMPERIT RUNNER D2			499,81 €	396,62 €	599,76 €	504,57 €
MATHIEU RAVO	avant	250		15	8 PLIS	390,00	372,33	CONTINENTAL RT 20	REPLACE RKT POWER TRAX HD			429,78 €	410,31 €	532,20 €	277,00 €
	arrière					390,00	372,33	CONTINENTAL RT 20	REPLACE BKT POWER TRAX HD			429,78 €	410,31 €	532,20 €	277,00 €
TRACTEUR RENAULT	avant	AV12,4 AR16,5			AV20 AR 30	116A8	347,85	TRELLERBORG TM 900	BKT RT 855			383,33 €	283,77 €	494,46 €	339,50 €
	arrière					519,89	505,02	TRFI FRORG TM 90	CAMSO SI R 4			572,70 €	556,53 €	652,80 €	726,75 €
TRACTOPELLE JCB	avant	16,9			24	134A8	429,75	TRELLERBORG TM 90	CAMSO SL R 4			473,58 €	407,03 €	539,55 €	396,15 €
	arrière					429,75	369,36	TRELLERBORG TM 90	CAMSO SL R 4			473,58 €	407,03 €	539,55 €	396,15 €
BOBCATS 130	avant	10			16,5	10 PLIS	216,30	TRELLERBORG SK 900	CAMSO SK7 532			238,36 €	135,77 €	309,40 €	168,00 €
	arrière					216,30	123,20	TRFI FRORG SK 900	CAMSO SK7 532			238,36 €	135,77 €	309,40 €	168,00 €
CITY 5000	avant et arrière	235	75	17,5	152/130	256,62	226,35	CONTINENTAL HTR2	SEMPERIT RUNNER T2			282,80 €	249,44 €	343,98 €	318,14 €
TRACTEUR KUBOTA	avant	AV11,2 AR16,9			AV20 AR 28	118A8	301,95	TRFI FRORG TM 800	RKT TR 171			332,75 €	264,48 €	335,92 €	324,00 €
	arrière					436,50	406,00	TRFI FRORG TM 90	CAMSO SI R 4			481,02 €	447,41 €	548,10 €	435,58 €
CITY 5000 - 2	avant et arrière	235	75	17,5	152/130	256,62	226,35	CONTI HTR2	SEMPERIT RUNNER T2			282,80 €	249,44 €	338,94 €	318,14 €
LAVEUSE C MAR	avant	225	75	16	121/120	121,83	100,50	CONTINENTAL VAN CONTACT 700	SEMPERIT VAN I FF ?			134,25 €	110,75 €	145,48 €	101,70 €
	arrière					121,83	100,50	CONTINENTAL VAN CONTACT 700	SEMPERIT VAN I FF ?			134,25 €	110,75 €	145,48 €	101,70 €
RENAULT S 150	avant	215	75	17,5	126/124	187,06	180,00	CONTINENTAL HYR LS3	SEMPERIT RUNNER F2			206,14 €	198,36 €	255,15 €	269,50 €
	arrière					191,29	183,50	CONTINENTAL HYR LD3	SEMPERIT RUNNER D2			210,80 €	202,22 €	255,15 €	269,50 €
RENAULT PREMIUM	avant	315	80	22,5	156/148	451,20	405,00	CONTINENTAL CROSSTRAC HS3	SEMPERIT WORKER F2			497,22 €	446,31 €	619,92 €	575,31 €
	arrière					460,60	413,10	CONTINENTAL CROSSTRAC HD 3	SEMPERIT WORKER D2			507,58 €	455,24 €	619,92 €	575,31 €

Marque (1) : Michelin, Good Year ou premium équivalent
Marque (2) : Bridgestone, Hankook, Dunlop ou équivalent

coef = 1,102

PRESTATION DE SERVICE	PRIX H.T	TVA	PRIX TTC	PUIHT revise 01/01/2023	Prix réactualisés au 15/05/23
Forfait dépose	9,95	20%	11,94	10,96 €	11,25 €
Forfait reprise	12,35	20%	14,82	13,61 €	13,98 €
Forfait équilibrage	23,92	20%	28,70	26,36 €	27,17 €
Forfait remplacement des valves	6,50	20%	7,80	7,16 €	7,54 €
Forfait recreusage	23,92	20%	28,70	26,36 €	27,17 €
Forfait retournement	9,95	20%	11,94	10,96 €	11,25 €
Forfait rallonge souple	4,23	20%	5,08	4,66 €	4,73 €
Forfait rallonge rigide	4,23	20%	5,08	4,66 €	4,73 €
Forfait réparation crevaison sur la commune (incluant la main d'œuvre et le déplacement horaire)	96,85	20%	116,22	106,73 €	109,35 €

date _____ Signature du candidat ou du _____

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Cavalaire-sur-Mer ... , le

Signature (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire,

Philippe LEONELLI

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER
109 RUE GABRIEL PERI
CS 50150
83240 CAVALAIRE-SUR-MER

MARCHE LOT1 N° 32/2019 / LOT2 N°33/2019

Objet : vente à perte / demande de révision des prix

Le Meux, le 11 mai 2023

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous informer que nous sommes sujets depuis le début d'année à de la vente à perte lors de la fourniture de pneumatiques dans le cadre du marché nous liant.

En effet depuis le dépôt de notre offre en décembre 2019, nous avons subi de multiples hausses de tarifs de base des pneumatiques achetés chez les manufacturiers, impactés par l'augmentation des prix des matières premières et de la logistique.

Ainsi titre d'exemple, la principale marque proposée a subi les hausses de prix suivantes depuis 2021 :

Continental TC4 été : +2.65% en janvier 2021, +2% en mai 2021, +1.5% en juillet 2021, +3% en octobre 2021, + 3.5% en janvier 2022, +2.5% en mars 2022, +5% en mai 2022, +2.8% en janvier 2023 = soit au total +22.95% en moyenne

Continental PL neuf : +2.7% en mars 2021, +2% en mai 2021, +3% en juillet 2021, + 5% en octobre 2021, +3.5% en janvier 2022, +5% en mars 2022, +10% en mai 2022 = soit au total +31.2% en moyenne

Vous trouverez ci-joints le courriers manufacturiers justificatifs de ces hausses de prix.

Or depuis le dépôt de notre offre, conformément au CCAP, nous n'avons pu réaliser qu'une hausse de prix de 10,2%, applicable au 01.01.23, mais qui est bien loin de couvrir la totalité de la hausse réelle des prix observée sur la période.

Au vu de notre problématique actuelle de vente à perte, nous vous sollicitons donc en invoquant la théorie de l'imprévision, car l'augmentation des prix liées à la pandémie de Covid-19 et à la guerre en Ukraine ne pouvaient être anticipées lors de l'établissement de notre proposition en novembre 2021.

Nous souhaiterions donc pouvoir utiliser dès maintenant les derniers barèmes manufacturiers en vigueur, sur lesquels s'appliquent les mêmes remises commerciales que vous nous avons octroyées lors du dépôt de notre offre, pour une application au 01.06.23.

A titre d'exemple, le prix net du BPU du lot1 sur la première ligne est de 70.66€ HT initialement, ce qui correspondait à un prix catalogue de 108.7€ -35%. Pour le nouveau tarif, nous avons appliqué la remise de 35% au dernier tarif en vigueur soit 141.40€, ce qui correspond au nouveau prix net de 91.91€.

Dans ce contexte exceptionnel, nous dépassons bien évidemment la clause de sauvegarde prévue au marché. Vous trouverez ci-joint une proposition de mise à jour des prix des BPU sur ce principe.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions, Madame, Monsieur, de croire en l'expression de nos sincères salutations.

Monsieur Laurent Proust
Directeur Général Délégué
CONTITRADE FRANCE